

**Annick GIRARDIN**  
Député  
Conseiller Territorial  
de Saint-Pierre-et-Miquelon  
126, rue de l'Université  
75 355 PARIS cedex 07 SP  
Tél. 05 08 55 99 98  
Fax 05 08 41 99 97  
agiradin@assemblee-nationale.fr

Paris, le 7 novembre 2007

**Mme Christine LAGARDE**  
**Ministre de l'Economie,**  
**des Finances et de l'Emploi**  
**139, rue de Bercy**  
**75012 Paris**

---

**Denis DETCHEVERRY**  
Sénateur  
Maire de Miquelon-Langlade  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS cedex 06  
Tél. 05 08 41 35 45  
Fax 05 08 4135 45  
d.detcheverry@senat.fr

Objet : Projet de fusion ANPE/Assedic – prise en compte de Saint-Pierre-et-Miquelon

Madame le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la nécessité d'ajouter Saint-Pierre-et-Miquelon à la liste des collectivités bénéficiant d'un regroupement de l'ANPE avec l'Assedic.

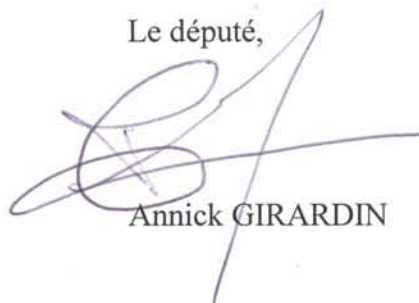
En effet, Saint-Pierre-et-Miquelon cumulant les compétences départementales et régionales, il semble judicieux que cette collectivité territoriale d'Outre-mer soit traitée au même titre que les 22 régions métropolitaines et les 4 régions d'Outre-mer reconnues dans le cadre de ce projet de fusion.

En outre, dans un souci de bonne administration du service public de l'Emploi, il est impératif que la gestion reste au niveau local afin de répondre aux besoins spécifiques de l'ensemble des acteurs.

Il faut savoir que les missions de l'Assedic sont exercées sur Saint-Pierre-et-Miquelon par un établissement Unedic qui est doté d'une Délégation Paritaire et jouit de l'autonomie budgétaire. Cette organisation au niveau local s'impose au regard du bassin de l'emploi particulier et naturel que constitue l'archipel. Cela a d'ailleurs permis de mettre en place, dès juin 2006, le premier guichet unique ouvert en Outre-mer.

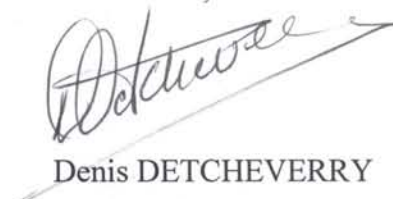
En espérant que vous serez sensible à cette demande, nous vous prions, Madame le Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Le député,



Annick GIRARDIN

Le sénateur,



Denis DETCHEVERRY